



CCAS de JASSERON (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 mars 2024

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOBERT, président.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

CA2024.03-01 – Compte de gestion 2023.

<u>Présents</u> :	Anouck DELRIEU, Sébastien GOBERT, Marie-Anne LEGLISE, Céline LELONG, Gérard OVIGUE, Christian PELUT, Ghyslaine PONTTHUS, Ingrid SAINT-SULPICE, Delphine SIMONIN
<u>Absents</u> :	
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anouck DELRIEU
<u>Rapporteur</u> :	Sébastien GOBERT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et L2121-23 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment le livre III, titre I^{er}, chapitre IV, section 2, sous-section 1 portant dispositions générales relatives à la comptabilité, au budget et à la tarification ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020 élisant Monsieur Sébastien GOBERT Maire de la Commune de Jasseron, Président de droit du Centre communal d'action sociale de Jasseron ;

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier,
- le bilan comptable de l'établissement, qui décrit de façon synthétique son actif et son passif.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Ce compte de gestion est soumis à l'adoption de l'assemblée délibérante, avant le vote du compte administratif, conformément aux instructions budgétaires. Il permet d'attester la

conformité des comptes du compte administratif de l'établissement par rapport au compte de gestion du comptable public.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

- **adopter** le compte de gestion du Centre communal d'action sociale de Jasseron tel que présenté en annexe du présent rapport pour l'année 2023.

Quorum :	5
Votes Pour :	9
Votes Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend pas part au vote :	0



Jasseron, le 26 mars 2024

Sébastien GOBERT,
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sébastien GOBERT", written over the printed name.

**CCAS de JASSERON (Ain)**

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 mars 2024

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOBERT, président.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

CA2024.03-02 – Désignation d'un(e) président(e) de séance pour le vote du compte administratif 2023.

<u>Présents :</u>	Anouck DELRIEU, Sébastien GOBERT, Marie-Anne LEGLISE, Céline LELONG, Gérard OVIGUE, Christian PELUT, Ghyslaine PONTTHUS, Ingrid SAINT-SULPICE, Delphine SIMONIN
<u>Absents :</u>	
<u>Secrétaire de séance :</u>	Anouck DELRIEU
<u>Rapporteur :</u>	Sébastien GOBERT

L'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que le président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil d'administration examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. L'article cité précédemment interdit formellement au président de voter son propre compte administratif.

Le Conseil d'administration doit désigner un membre qui sera en charge d'assurer la présidence de l'assemblée en l'absence du président.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

– **désigner** Madame Delphine SIMONIN comme présidente de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif.

Quorum : 5

Votes Pour : 9

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Jasseron, le 26 mars 2024

Sébastien GOBERT,
Président

**CCAS de JASSERON (Ain)**

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 mars 2024

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOBERT, président.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

CA2024.03-03 – Compte administratif 2023.

<u>Présents</u> :	Anouck DELRIEU, Sébastien GOBERT, Marie-Anne LEGLISE, Céline LELONG, Gérard OVIGUE, Christian PELUT, Ghyslaine PONTTHUS, Ingrid SAINT-SULPICE, Delphine SIMONIN
<u>Absents</u> :	
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anouck DELRIEU
<u>Rapporteur</u> :	Delphine SIMONIN

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et L2121-24 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R123-30 ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020 élisant Monsieur Sébastien GOBERT Maire de la Commune de Jasseron, Président de droit du Centre communal d'action sociale de Jasseron ;

Considérant que Madame Delphine SIMONIN a été désignée comme présidente de séance ;

Considérant que Monsieur Sébastien GOBERT, président, a quitté la salle au moment du vote ;

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes d'un établissement local et est établi par l'ordonnateur (le président). Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte (article L1612-12 du CGCT).

Les opérations d'exécution de l'exercice budgétaire 2023 sont retracées dans le tableau ci-après :

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Prévu	10 000,00 €	10 000,00 €
Réalisé	5 417,35 €	6 513,56 €
Résultat de l'exercice		+ 1 096,21 €
Résultat clôture exercice précédent		+ 3 486,44 €
Résultats de clôture 2023		+ 4 582,65 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

- **prendre acte** de la présentation du compte administratif du Centre communal d'action sociale de Jasseron pour l'année 2023 ;
- **constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **arrêter** les résultats définitifs tels qu'énumérés ci-dessus ;
- **approuver** le compte administratif du Centre communal d'action sociale de Jasseron pour l'année 2023 tel qu'annexé au présent rapport.

Quorum : 5
Votes Pour : 8
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 1

Jasseron, le 26 mars 2024



Delphine SIMONIN,
Présidente de séance

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
VOTES	Pour : 9
	Contre :
	Abstentions :

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par la Vice- Présidente,
A Jasseron, le 25/03/2024
Pour le Président, Sébastien GOBERT
La Vice-Présidente, Delphine SIMONIN

Délibéré par l'Assemblée délibérante en session :
ORDINAIRE
à Jasseron, le 25/03/2024

Les membres du Conseil d'Administration

GOBERT Sébastien, Président	SIMONIN Delphine, Vice-Présidente
DELRIEU Anouck	LELONG née ROCHE Céline
PELUT Christian	LEGLISE Marie-Anne
PONTHUS Ghislaine	OVIQUE Gérard
SAINT SULPICE Ingrid	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture



CCAS de JASSERON (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 mars 2024

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOBERT, président.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

CA2024.03-04 – Budget primitif 2024.

<u>Présents</u> :	Anouck DELRIEU, Sébastien GOBERT, Marie-Anne LEGLISE, Céline LELONG, Gérard OVIGUE, Christian PELUT, Ghyslaine PONTIUS, Ingrid SAINT-SULPICE, Delphine SIMONIN
<u>Absents</u> :	
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anouck DELRIEU
<u>Rapporteur</u> :	Sébastien GOBERT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2321-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R123-30 ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020 élisant Monsieur Sébastien GOBERT Maire de la Commune de Jasseron, Président de droit du Centre communal d'action sociale de Jasseron ;

Considérant le projet de budget primitif 2024 du budget du Centre communal d'action sociale de Jasseron ;

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif 2023 du budget du CCAS ont été adoptés dans la présente séance du Conseil d'administration ;

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du CCAS pour l'année civile. Il doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat avant le 30 avril.

Le budget primitif est proposé par l'ordonnateur (le président) et voté par l'assemblée délibérante dans son intégralité. Il doit être équilibré dans les deux sections (fonctionnement et investissement).

Le budget primitif 2024 a été élaboré selon les règles de prudence, de transparence et de sincérité. Il

se présente de la manière suivante en section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Proposé 2024
011	Charges à caractère général	1 748,35 €	6 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 669,00 €	3 300,00 €
TOTAL		5 417,35 €	10 000,00 €

Recettes :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Proposé 2024
002	Résultat reporté	3 486,44 €	4 582,65 €
74	Dotations et participations	6 513,56 €	5 417,35 €
TOTAL		10 000,00 €	10 000,00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

- **adopter** le budget primitif du budget du Centre communal d'action sociale de Jasseron pour l'année 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 000,00 € en fonctionnement ;
- **autoriser** Monsieur le président du CCAS, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Quorum : 5
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Jasseron, le 26 mars 2024



Sébastien GOBERT,
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sébastien GOBERT", written over the printed name.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

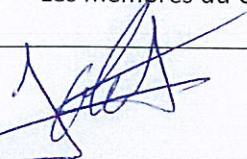
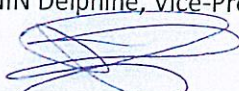
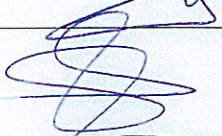
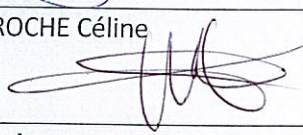
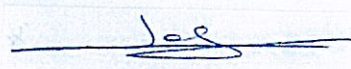
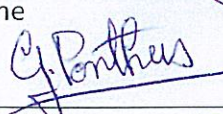
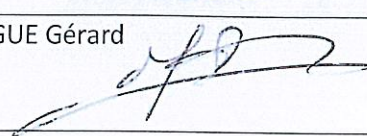
Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
VOTES	Pour : 9
	Contre :
	Abstentions :

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par la Vice- Présidente,
A Jasseron, le 25/03/2024
Pour le Président, Sébastien GOBERT
La Vice-Présidente, Delphine SIMONIN

Délibéré par l'Assemblée délibérante en session :
ORDINAIRE
à Jasseron, le 25/03/2024

Les membres du Conseil d'Administration

GOBERT Sébastien, Président 	SIMONIN Delphine, Vice-Présidente 
DELRIEU Anouck 	LELONG née ROCHE Céline 
PELUT Christian 	LEGLISE Marie-Anne 
PONTHUS Ghislaine 	OVIQUE Gérard 
SAINT SULPICE Ingrid 	